

PV-AG de l'ASA du Canal du Moulin

Samedi 22 Juin 2024

Les 244 membres de l'ASA individuellement convoqués se sont réunis en AG ordinaire le Samedi 22 juin 2024 à 10h00 au foyer JJ COUPON à Buis les Baronnies. Le quorum n'étant pas atteint, avec 22 membres et 19 pouvoirs, une seconde réunion est ouverte par le Président délégué, M. André DONZÉ. Il est assisté par le Secrétaire de séance, M. Frank MELLAN.

1-COMPTE-RENDU MORAL

M. André DONZÉ ouvre la séance, accueille les adhérents et les remercie de leur présence. Il remercie les Syndics et les bénévoles qui œuvrent sur les différents canaux, ainsi que les services techniques de la commune : plus particulièrement M. Gabriel MINORET, agent délégué au canal et M. Laurent RIPERT, responsable des services techniques communaux. Remerciements également à Mme Claire BERNARD, ingénieure à la chambre d'agriculture du Vaucluse, pour ses conseils techniques et à M. Frank MELLAN pour son expertise sur l'aspect administratif de la gestion du canal.

M. DONZÉ rappelle qu'il assure par délégation de Monsieur Sébastien BERNARD (excusé ce jour) la Présidence du Canal du Moulin, pour remplacer Mme VOELTZEL qui s'est impliquée durant plusieurs années.

Bilan de la saison 2023 :

⇒ Aspects administratifs :

-Une **convention de partenariat** avec la Mairie a été instaurée. Un agent est plus particulièrement formé pour entretenir le canal, mais tout autre agent peut également intervenir.

-L'obligation de la mise en place de la **norme comptable M57** avec la DGFIP nous a bien occupé, avec l'achat d'un ordinateur et d'une imprimante, la migration et l'installation des bases de données.

-Avec l'ASA des Arrosants Réunis une nouvelle convention simplifiée a été signée : elle porte sur la mutualisation de l'imprimante (achat et consommables), l'internet et le téléphone.

-Information sur les **Restes à recouvrer (RAR)** : 459€ (2021), 474€ (2022), 943€ (2023).

⇒ **Volumes prélevés** déclarés en 2023 : 319 136 m3 (dont étiage 143 683 m3)

-Ces volumes sont issus des différentes mesures faites tout au long de la campagne.

Les données 2023 déclarées à l'OUGC servent à établir la demande prévisionnelle et à vérifier que le volume attribué au point de prélèvement n'a pas été dépassé. Pour 2023, le PAR (plan annuel de répartition) du point d'Ubrieux autorise à prélever au maximum : 1 116 841 m3 (dont 480 937 m3 étiage).

-ces volumes sont aussi transmis à l'Agence de l'Eau qui détermine la redevance d'usage de la ressource.

ASA du Canal du Moulin

Courriel : asa.cm.buis@orange.fr

⇒ Communication sur le canal :

- Aller voir régulièrement sur le site du canal : <http://canal.buislesbaronnies.fr>
- Disfonctionnement du canal** : faire un mail à l'ASA ou contacter l'un des Syndics référents du secteur.
- Ouverture/fermeture des canaux** : pour respecter les **quotas autorisés par l'OUGC**, le canal sera fermé du vendredi 16h au lundi 9h (comme en 2023). Cela permet de ne pas avoir d'astreinte en cas d'orage.
- En cas de crise sécheresse, où la fermeture des canaux est obligatoire, 24h d'ouverture sont prévues régulièrement pour maintenir le canal efficace pour les eaux pluviales. Ces jours seront indiqués 2 jours avant sur le site. Les adhérents pourront en profiter pour faire des réserves.
- Le respect de la réglementation sécheresse est assurée par des arrêtés préfectoraux qui définissent 4 stades : vigilance, alerte, alerte renforcée, crise.
- Rappel : le débit réservé à laisser au droit du cours d'eau est de 200 l/sec.

Information sur l'OUGC PDF réglementation ASA et réglementation

- Présentation du document élaboré par Claire Bernard (Chambre agriculture du Vaucluse et référente à l'OUGC).
- L'autorisation unique de prélèvement baissera de 30% en 2027
- Pdf à consulter « réglementation : ASA et gestion de l'eau »

Points particuliers :

- Les fortes pluies ont charrié des graviers, avec obstruction de la prise d'eau d'Ubrioux et du centre-ville.
- Quelques **contentieux** avec les propriétaires, gérés avec l'intermédiaire de nos experts d'assurance.
- Civisme** : non-respect des durées d'ouverture des canaux secondaires et prises d'eau ouvertes plus de 2h/jour et volumes dérivés trop importants.
- Entretien du canal** : l'ASA est en charge de tout le **réseau principal**. Les secondaires restent à la charge des usagers. Attention à ne pas obstruer les prises d'eau et débroussailler les berges.

Autres points :

-**Continuité écologique** : l'étude en cours reste au stade de l'avant-projet. Demandée par l'Etat, elle vise à lever les obstacles de déplacement pour la faune piscicole. C'est compliqué de concilier débit réservé avec une échelle à poissons et le maintien de la prise du canal qui dépend du niveau de l'Ouvèze à cet endroit.

Remarque : les barrages en galets sont aussi un obstacle.

-**Information sur l'évolution des tarifs pour 2024** (inchangés depuis 2021)

- L'abonnement passe de 38 € à **40 €** (+ 2€),
- La facturation à l'are évolue de 3,20 € à **4 €** (+80 centimes).

Précisions : Engagement de maintenir ces tarifs sur plusieurs années, recherche d'une cohérence de tarifs sur l'ensemble de la commune de Buis (équivalence avec l'ASA des Arrosants réunis).

Question : les conditions d'accès à l'eau sont-elles identiques avec les AR ? Réponse : oui, elles sont régulées par une prise d'eau et chaque adhérent dispose de la ressource pendant la période d'ouverture du canal (hors période d'arrêtés sécheresse).

ASA du Canal du Moulin

Courriel : asa.cm.buis@orange.fr

3-Travaux réalisés par l'ASA

⇒ 2023

615232		Réseaux			
10/07/2023	10	21	Savoil-Vidéo-Hydrocurage-04/	ARNAUDAssainmt	600,00 €
10/07/2023	10	22	Savoillane-Hydrocur du 27/04	ARNAUDAssainmt	240,00 €
Total Article : 615232				Total Budgétisé	19 440,68 €
				Total Réalisé	840,00 €

⇒ Exemple de travaux de curage à programmer, en lien avec la Mairie.



4-Présentation du compte administratif 2023 et du budget 2024 /SANS vote

Le Secrétaire présente les différentes informations comptables validées lors de la dernière réunion de bureau du 05/04/2024 :

-CA 2023 : Résultat de l'exercice + 9195,85€ / Dépenses : 12 540,25€ / Recettes : 21 736,10€

-BP 2024 de 50 880,58€ avec l'excédent (2023) de 27 830,38€ / Détail : Recettes prévisionnelles hors Trésorerie de 23 050,20€ / Dépenses prévisionnelles 31 457 €, (dont 1000 € pour les travaux, le reste en charges générales, de personnel et de gestion).

4-Renouvellement des syndicats / AVEC vote

⇒ Renouvellement des Syndics :

-6 Syndics à renouveler pour 3 ans : D. ROBERT, P. BATTUT, R. BOURSIN, C. CHASTAN, C. JARJAYE, J-C. VIALLE

-1 syndic démissionnaire : Mme Monique RICARD (depuis 2015). Elle rappelle : C'est utopique de penser qu'un canal doit fonctionner tout le temps bien. Le travail fait par les agents d'entretien est difficile. C'est normal d'avoir quelques dysfonctionnements. Ne pas oublier de rester solidaires car que le canal a été plusieurs fois menacé de fermeture. Les agriculteurs et les petits potagers sont essentiels, et le canal aussi sert d'exutoire au pluvial du village.

⇒ Renouvellement des Syndics : 0 contre - 0 abstention / Accepté à l'unanimité

⇒ Candidature de M. Jérémie DHOMBRES sur le haut Villecrozes / Acceptée à l'unanimité

⇒ Les autres membres restent inchangés (cf la liste des contacts sur le site).

ASA du Canal du Moulin

Courriel : asa.cm.buis@orange.fr

5-Questions traitées :

-**Question** sur l'OUGC et le respect des réglementations (M. EYME). En amont de Buis, certains agriculteurs aspirent avec des tuyaux de 100 et pénalisent les adhérents de Buis. Réponse : les autorisations des agriculteurs ne sont pas connues, mais lors des arrêtés sécheresse, tous les usagers y compris les agriculteurs sont concernés.

-**Question** sur le nettoyage du canal (M. EYME). Lors du retour de l'eau, le limon qui arrive fait des dégâts sur les demi-buses. Réponse : une visite sur le terrain sera réalisée.

-**Question** sur une prise sur le canal principal, qui alimente le canal secondaire entre M. EYME et Mme LONGERET : une vanne semble obstruée. L'ASA proposera ses conseils pour voir si une solution technique est possible.

-**Question** : Quartier Sous-Ville, un adhérent est sans eau depuis plusieurs années (M. AMODRUS). Réponse : l'ASA et les ST de la Mairie vont œuvrer pour rétablir l'eau sur le principal dans les meilleurs délais.

Possibilité d'une démonstration pour l'ouverture quand les travaux seront réalisés ? Réponse : l'ASA prendra contact le moment venu.

-**Question** : Mme BARNOUIN explique que le canal est bouché dans son secteur. Réponse : c'est le pluvial du grand chemin qui se déverse régulièrement dans ce secteur. Une intervention devrait être programmée.

-**Question** : que faire si le canal obstrué par la laitance de béton ? (M. DHOMBRES). Réponse : rencontrer l'adhérent à l'origine de cette action pour le sensibiliser les dangers de pollution.

-**Question** : comment se réalise le curage ? (J. DHOMBRES). Réponse : l'agent de la Mairie intervient lors des périodes où le canal n'est pas en eau. Ou sinon par hydrocureuse professionnelle.

-**Question** : comment rétablir l'eau sur un terrain qui fait partie du périmètre (Mme VIBERT). Réponse : l'agent d'entretien viendra poser le diagnostic dans les meilleurs délais.

-**Remarque** (M. DHOMBRES) : Il est important d'améliorer le réseau, en allant sur le terrain voir ce que l'on peut faire. Chaque adhérent peut y contribuer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Le Président délégué,
André DONZÉ

Le Secrétaire de Séance,
Frank MELLAN